

République française

Département du Gers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROMIEU**

Délibération 2026_033

L'an deux mille vingt-six et cinq juin, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la commune de LA ROMIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, rue du puits, sous la présidence de Monsieur Thierry CAMBOURNAC, Maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 27/05/2026

Date d'affichage : 27/05/2026

PRESENTS : CAMBOURNAC Thierry, CASTAING Laurence, LAMARQUE Hervé, JACQUES Dominique, MIJNSBERGEN Cornelis, GUCKER-MAILLARD Agnès, RIVET Ingrid, LACOME Fabien, CASTAY Lionel, DELOUS Fabrice, LABADIE Paul.

Excusés ou absents : COUPEY Jean, DURANT Christine, GASNIER Marie-Josée, MAUREL Vanessa

Ont donné procuration : COUPEY Jean a donné procuration à Thierry CAMBOURNAC
MAUREL Vanessa a donné procuration à Agnès GUCKER-MAILLARD

Secrétaire de séance : CASTAING Laurence

OBJET : EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UNE NUE-PROPRIETE

Vu la délibération n° 2026_029 du 13 avril 2026, approuvant l'acquisition de la nue-propriété d'un bâti,

Monsieur le maire propose de contracter un prêt d'un montant de 95 000 € pour le financement de cette opération.

Il présente les propositions bancaires et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de contracter un prêt d'un montant de 95 000 € auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne aux conditions suivantes :
 - Montant : 95 000 €
 - Durée : 168 mois
 - Taux fixe : 3,82 %
 - Echéances trimestrielles
 - Frais de dossier : 285 €
 - Possibilité de remboursement anticipé suivant conditions particulières
- Donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer toutes pièces afférentes à ces décisions et notamment le contrat de prêt.

Ainsi fait les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Certifiée et rendue exécutoire après publication et envoi à la Sous-préfecture le 12/06/2026.

Le Maire,
Thierry CAMBOURNAC

